

Direction générale des services

Secrétariat général

Désignation

## **RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du 29 juin 2017

### **OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION D'IMMOBILIÈRE 3F – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT.**

Mesdames, messieurs,

Le 28 juin 2005, l'assemblée départementale décidait, en application de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, de devenir actionnaire de dix Entreprises Sociales pour l'Habitat (ESH), parmi lesquelles Immobilière 3F, et de siéger au conseil d'administration ou de surveillance de certaines d'entre elles.

Par lettre du 6 mars 2017, le directeur général d'Immobilière 3F informait le Département de l'expiration de son mandat d'administrateur lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 29 juin 2017.

C'est pourquoi, je vous propose :

- d'approuver le renouvellement du mandat du Département au conseil d'administration d'Immobilière 3F pour une durée de trois ans sous réserve de sa désignation à l'assemblée générale du 29 juin 2017,
- de désigner Mme Nadège Abomangoli, Vice-présidente du Conseil départemental, pour représenter le Département et participer aux assemblées générales et aux conseils d'administration d'Immobilière 3F ayant son siège social à Paris, 159 rue Nationale.

Le Président du Conseil départemental,

**Stéphane Troussel**



## **Délibération n° du 29 juin 2017**

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION D'IMMOBILIÈRE 3F – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT**

**Le Conseil départemental,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment l'article L422-2-1,

Vu sa délibération n°2005-VI-45 du 28 juin 2005 relative à l'entrée du Département dans l'actionnariat des entreprises sociales pour l'habitat,

Vu la lettre d'Immobilière 3F en date du 6 mars 2017,

Vu le rapport de son président,

#### **après en avoir délibéré**

- APPROUVE le renouvellement du mandat du Département au conseil d'administration d'Immobilière 3F pour une durée de trois ans sous réserve de sa désignation à l'assemblée générale du 29 juin 2017 ;



- DÉSIGNE Mme Nadège Abomangoli, Vice-présidente du Conseil départemental, pour représenter le Département et participer aux assemblées générales et aux conseils d'administration d'Immobilière 3F ayant son siège social à Paris, 159, rue Nationale.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
le Directeur général des services,

**Valéry Molet**

Adopté à l'unanimité :

Date d'affichage du présent acte, le

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Date de notification du présent  
acte, le

Abstentions :

Certifie que le présent acte est  
devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*